



PERMIS DE TRAVAIL EN HAUTEUR

***Le permis doit être gardé sur les lieux de travail pour la durée des travaux (max. 16 heures)**

TRAVAUX EN HAUTEUR À EFFECTUER :		
RESPONSABLE DES TRAVAUX :	SECTEUR :	
CONDITIONS D'ÉMISSIONS DU PERMIS DE TRAVAIL EN HAUTEUR	Oui	N/A
1. Utilisation d'un point d'ancrage ou une ligne de vie temporaire autre que définie au tableau 1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Les travaux sont exécutés sans structure accessible au-dessus de la zone de travail et sans une surface adjacente disponible de 20 pieds par 50 pieds pour le camion de sauvetage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les travaux sont exécutés dans une cage de levage ou une nacelle, à plus 82 pieds verticaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si vous avez répondu Oui à la question 1, complétez le permis de travail en hauteur.*

**Si vous avez répondu Oui à une des questions 2 ou 3, contacter la brigade d'urgence pour l'établissement du plan de sauvetage et compléter le permis de travail en hauteur.*

TABLEAU 1 :

Accepté <u>sans</u> plan d'ingénieur	Accepté avec l'approbation d'un ingénieur et émission du permis
<ul style="list-style-type: none"> • Éléments de structure métallique (profilé) existante en bonne condition (entre deux points boulonnés ou soudés) telle que : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poutre en H (4" X 13 lbs/pied, âme de 5/16" d'épais) ○ Poutre en I (5" X 10 lbs/pied, âme de 5/16" d'épais) ○ Poutre en C (5" X 9 lbs/pied, âme de 5/16" d'épais) ○ Fer angle (5" X 3"½ X ¾" d'épais, 5" X 5" X ¾" d'épais, 6" X 3"½ X 5/8" d'épais, 6" X 4" X ½" d'épais) ○ Ferme de toit ○ Limon d'escalier ○ Monorail d'au moins 2.5 t.m. (à énergie zéro) • Ligne de vie horizontale (installée selon le code de sécurité pour les travaux de construction) <p style="color: red; font-weight: bold;">*Dimensions minimales acceptées selon le type de profilé avec span de 8 pieds maximum</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élément non métallique * (ex. : bois, plastique, fibres de verre, béton, etc.) • Râtelier câbles électriques et leur support (ex : tiges filetées) • Tuyauterie * • Autres
	Refusé
	<ul style="list-style-type: none"> • Grille de caillebotis • Garde-corps et mains courantes d'un bâtiment (métallique ou non) • Marche d'escalier • Serre-poutre de levage • Manilles et élingues de levage • Boulons, tiges filetées ou non • Barreau et montants d'échelle • Palans et équipements de levage
Oui	
<input type="checkbox"/>	Les employés doivent procéder à l'analyse de risque IDERS5.
<input type="checkbox"/>	Les employés doivent procéder à l'analyse de risque critique CCC : <i>Chute de hauteur et Chute d'objet.</i>
<input type="checkbox"/>	Tous les travailleurs ont reçu la formation de travail en hauteur.
<input type="checkbox"/>	Les points d'ancrage doivent être fixés, lorsque possibles, au-dessus de la tête du travailleur.
Équipements utilisés :	
Cordage auto rétractable (enrouleur-dérouleur)	Oui <input type="checkbox"/> Longe simple Oui <input type="checkbox"/>
Cordage de sécurité (ligne de vie)	Oui <input type="checkbox"/> Longe double Oui <input type="checkbox"/>
Ligne de vie horizontale rétractable	Oui <input type="checkbox"/> Harnais Oui <input type="checkbox"/>
Ligne de vie avec coulisseau	Oui <input type="checkbox"/> Autres : _____
Connecteur d'ancrage temporaire	Oui <input type="checkbox"/> _____



PERMIS DE TRAVAIL EN HAUTEUR

***Le permis doit être gardé sur les lieux de travail pour la durée des travaux (max. 16 heures)**

Plan de sauvetage documenté (si applicable) :

Membre de la brigade contacté :	Date :
1. Avoir un moyen de communication fonctionnel. (radio bidirectionnelle ou téléphone cellulaire)	
2. Avoir une corde de travail assez longue pour toucher le sol. Cette corde va servir à monter le matériel de sauvetage fourni par la brigade d'intervention.	
3. Le ou les travailleurs en hauteur doivent être informés par un membre de la brigade sur la procédure de sauvetage.	
4. 1 ou 2 travailleurs peuvent être dans la nacelle pour effectuer le travail et 1 au sol pour être en mesure d'opérer la nacelle à partir de la station locale.	
Autres instructions et détails :	

Date délivrée :

Heure :

Exécutants :

« Je comprends les exigences du permis de travail en hauteur/plan de sauvetage, suite à la revue du document avec le responsable des travaux ».

Nom en lettre moulée	Signature

Responsable des travaux : J'ai évalué toutes les parties de ce permis et j'ai vérifié que les contrôles à mettre en place pour le travail en hauteur sont conformes. Tout le personnel a été informé des conditions du permis et est adéquatement formé pour effectuer les travaux. De plus, le superviseur ou le responsable des travaux possède la formation C4 - *Travail en hauteur*. Pour informations additionnelles, veuillez-vous référer à la norme NG-PA-2402.